

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019
DELIBERATION N° 29

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE (jusqu'à 22h14), Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 22h12), UGALDE (à partir de 18h00 et jusqu'à 20h22, à partir de 22h05), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 22h14), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h33), MM. POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h32), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 22h05), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

M. SOROSTE par M. MILLET-BARBE (à partir de 22h14) ; M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 22h12) ; M. UGALDE par Mme LAUQUE (jusqu'à 18h00, de 20h22 jusqu'à 22h05) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 22h14) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h33) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h32) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET (à partir de 22h05) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Absentes : Mmes JUZAN et CANDILLIER.

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Meyzenc,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public.

Fêtes de Bayonne 2019 - Baionako Gaztetxea – Animations Place Patxa

L'association Baionako Gaztetxea a mis en place pendant les Fêtes de Bayonne un dispositif d'animations de la Place Patxa. Un chapiteau a notamment été installé pour abriter une partie du site. L'association sollicite l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour ce chapiteau qui s'élève à 1 094,40 €.

Au vu de la contribution de l'association à l'animation de cet espace emblématique du Petit Bayonne, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Fêtes de Bayonne 2019 - Fédération Française de Pelote Basque – Masters de pelote à main nue au Trinquet Moderne

La Fédération Française de Pelote Basque a pris en charge cette année, suite à la défaillance de l'exploitant de la Brasserie du Trinquet, l'organisation du réceptif du traditionnel Masters de pelote à main nue au Trinquet Moderne pendant les Fêtes de Bayonne.

A cet effet et afin d'accueillir le public dans de bonnes conditions, deux chapiteaux ont été installés sur le parking de l'établissement.

La Fédération Française de Pelote Basque sollicite l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour ces chapiteaux qui s'élève à 8 692 €.

Au regard du contexte particulier cette année et des délais dont elle disposait pour organiser cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de la redevance à la Fédération Française de Pelote Basque.

« Euskualdun Buruak » - Les Bodegas de Saint-Esprit – Samedi 1^{er} juin 2019

L'association Euskualdun Buruak, en partenariat avec dix associations du quartier, a organisé la 1^{ère} édition des Bodegas de Saint-Esprit le samedi 1^{er} juin 2019 sur le square Gambetta dans le quartier Saint-Esprit.

Des animations musicales ont eu lieu sur cette place ; 12 stands dédiés aux buvettes et à la restauration ont été installés sur le site.

Euskualdun Buruak sollicite l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public qui s'élève à 971,20 €. Elle indique qu'il s'agissait de la 1^{ère} édition de cette manifestation et rappelle qu'elle a fédéré différentes associations du quartier Saint-Esprit qui ont investi afin que cette journée soit une réussite.

Afin de tenir compte de ces arguments et d'encourager cette association dans la poursuite de la démarche engagée, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris – Vide-greniers du 12 mai 2019

La MVC du Polo Beyris a organisé le 12 mai 2019 un vide-greniers sur la place du Polo dans le quartier du Polo Beyris.

Ce vide-greniers a été réalisé en faveur des projets des familles accompagnées par l'espace familles de la MVC.

La MVC sollicite l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour cette manifestation qui s'élève à 234 €.

Au regard de la nature des bénéficiaires et de la qualité du demandeur, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de la redevance à ladite MVC.

Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre-ville – Vide-greniers du 19 juillet 2019

La MVC Bayonne Centre-ville a organisé le 19 juillet 2019 un vide-greniers dans le cadre de la fête du quartier Balichon.

Ce vide-greniers a été réalisé pour permettre aux jeunes de récolter des fonds afin de réduire leur coût de participation au projet d'animation du territoire.

La MVC sollicite l'exonération du coût de l'occupation pour cette manifestation qui s'élève à 156 €.

Au regard de la nature des bénéficiaires et de la qualité du demandeur, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de la redevance à ladite MVC.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne